



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du
17/06/2026

Délibération
n° 2026-06-31

Date de convocation :
05/06/2026

Nombre de membres
en exercice : 91
Nombre de membres
présents : 79
Nombre de suffrages
exprimés : 84

Secrétaire de
séance :
DEMAS Agathe

L'an deux mil vingt-six, le 17 juin, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Madame QUINTON Amalia.

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : Election des vice-présidents et membres du Bureau.

Madame QUINTON Amalia, Présidente du Syndicat, prend la présidence de la séance pour procéder à l'élection des vice-présidents.

Pour chaque poste de vice-président, le vote s'est effectué en un tour de scrutin et à la majorité absolue (se reporter au procès verbal de l'installation du Comité Syndical).

Sont élus vice-présidents :

- 1^{er} vice-président : Monsieur Guillaume DAUPHANT (68 voix),
- 2^{ème} vice-président : Monsieur François CARMIER (74 voix),
- 3^{ème} vice-président : Monsieur Philippe CARTAILLER (76 voix),
- 4^{ème} vice-président : Monsieur Arnaud MILLET (74 voix),
- 5^{ème} vice-président : Monsieur Cédric PERRIER (71 voix),
- 6^{ème} vice-président : Monsieur Christophe DALLERY (67 voix).

Les membres du Bureau sont ensuite désignés (78 pours, 0 contres, 6 abstentions)

Les membres du Bureau sont donc les suivants :

↳ Vice-présidents : M. Guillaume DAUPHANT, délégué de Plaine Limagne et Luzillat,
M. François CARMIER, délégué de Clermont Auvergne Métropole,
M. Philippe CARTAILLER, déléguée de Riom Limagne et Volcans,
M. Arnaud MILLET, délégué de Entre Dore et Allier,
M. Cédric PERRIER, délégué de Chauriat,
M. Christophe DALLERY, délégué de Clermont Auvergne Métropole

↳ Secrétaire : Mme. Agathe DEMAS, déléguée de Riom Limagne et Volcans,

↳ Membres : M. Philippe ROUGERON, délégué de Plaine Limagne et St-Priest-Bramefant,
M. Jérôme GIBOIN, délégué de Plaine Limagne et Mons,
M. Raphaël AMENTA, délégué de Pérignat-es-Allier,
Mme Valérie RATELADE, déléguée de Riom Limagne et Volcans,
Mme Charline MONNET, déléguée de St-Julien-de-Coppel,
M. Clément VALOIS, délégué de Clermont Auvergne Métropole,
M. Christophe BARILLET, délégué de Riom Limagne et Volcans.

FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.

La Présidente,
Amalia QUINTON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr